

Image not found or type unknown



Vente dune maison héritée malgré indivision

Par **gégé**, le **01/06/2009** à **15:11**

Bonjour,
nous sommes cinq enfants en droit de succession des biens de notre père et mère décédés.
Comme il ny pas de testament, la répartition des biens, maison et capital, se fait à part égale entre les enfants. Après entente et accord entre quatre enfants sur le fait de vendre la maison à un fils dune des soeurs, la cinquième soeur soppose à cette vente.
Ma queszion est de savoir sil existe ici un droit de majorité?
Ou sil y a une autre possibilité pour pratiquer à la vente de la maison afin quelle reste dans la famille malgré cette indivision?
merci davance
g.w.